

AVIS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

La Commune d'Amélie-les-Bains-Palalda se réunira, à la salle du Conseil Municipal, le mardi 03 décembre 2024 à 18h00.

DÉCISIONS

CONVENTION DE LOUAGE DE CHOSES

CONVENTION DE LOUAGE DE CHOSES POUR UNE DURÉE N'EXCÉDANT PAS DOUZE ANS

Par décision en date du 8 octobre 2024, la ville d'Amélie-les-Bains-Palalda a autorisé les associations nommées ci-dessous à utiliser les salles suivantes :

- Salle des Arts Martiaux : Gorin Kiai Jutsu – Judo Club du Vallespir – Académie Aïkiryu – Fight Académie Self Défense – L'Amélien Full Contact – Graine de Lumière – Sophrologie – Aspres Vallespir – Yoga Ayurveda ;
- Mille Jeunes : Aspres Vallespir – Yoga Ayurveda – Mieux être par le mouvement – Les voies du son ;
- Stades : Olympique du Haut Vallespir – École de Rugby – Rugby Club Féminin – Foot Loisirs – Arjo-Wiggins Palalda – Entente Haut Vallespir.

Les conventions sont consenties à compter du jour de la signature jusqu'au 30 juin 2025. Ces mises à disposition sont consenties à titre gracieux.

CONVENTION DE LOUAGE DE CHOSES POUR UNE DURÉE N'EXCÉDANT PAS DOUZE ANS

Par décision en date du 28 octobre 2024, la ville d'Amélie-les-Bains-Palalda a conclu un bail à usage d'habitation avec Madame Nelly DUSSOLLE, portant sur un logement communal non meublé, situé au 2, Carrer del Bac – Palalda – 66110 Amélie-les-Bains-Palalda. L'immeuble est exclusivement destiné à un usage d'habitation principale. Le bail est consenti pour une durée de 6 ans, à compter du 1^{er} novembre 2024. Le loyer mensuel est fixé à 317,00 €. Le montant du dépôt de garantie est fixé à 300,00 €.

PERMIS DE STATIONNEMENT TEMPORAIRE SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Par décision en date du 29 octobre 2024, la ville d'Amélie-les-Bains-Palalda a conclu une convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public avec M. Pierre CAMPMAJO en vue de l'exploitation d'une activité de vente de glaces, sorbets et boissons non alcoolisées en triporteur électrique. La prise d'effet de la convention est fixée du 1^{er} novembre 2024, jusqu'au 30 novembre 2024 inclus. La redevance mensuelle et forfaitaire est fixée à 100 euros.

FIXATION DES TARIFS DES DROITS PRÉVUS AU PROFIT DE LA COMMUNE QUI N'ONT PAS UN CARACTÈRE FISCAL

GRATUITÉ DE STATIONNEMENT DE SURFACE

Par décision en date du 25 novembre 2024, la ville d'Amélie-les-Bains-Palalda a décidé d'accorder la gratuité sur l'ensemble des stationnements de surface (horodateurs) durant la période du 18 décembre 2024 au 31 janvier 2025 inclus à raison de la faible fréquentation de la station pendant cette période.

RÉALISATION DES LIGNES DE TRÉSORERIE

MISE EN PLACE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE DE 350 000 EUROS

Par décision en date du 16 octobre 2024, la ville d'Amélie-les-Bains-Palalda a contracté une convention de réservation de trésorerie d'un montant de 350 000,00 € auprès de la Caisse d'Épargne. Les caractéristiques en sont les suivantes :

- **Montant** : 350 000 euros maximum.
- **Durée** : la réservation de trésorerie est consentie pour une durée d'un an à compter du 5 décembre 2024.

- **Mise à disposition des fonds** : par virement à l'ordre du Comptable Public.
- **Remboursement des fonds** : par virement sur le compte interne désigné par la Banque.
- **Taux d'intérêt** : Les utilisations porteront intérêt sur le Taux des Euribor 1 semaine majorée de 1.15 %, hors frais conformément aux dispositions de la proposition de convention de réservation de trésorerie.
- **Frais de dossier** : un forfait de 700 euros sera versé à la Caisse d'Épargne en une seule fois sur le compte ouvert à la Caisse d'Épargne, dès signature de la convention de réservation de trésorerie.
- **Commission de non-utilisation** : Une commission de non-utilisation sera calculée au taux de 0,10 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie interactive et l'en-cours quotidien moyen, avec une périodicité identique aux intérêts.
- **Taux effectif global** : compte tenu de l'ensemble des conditions financières énoncées au contrat, les tirages étant productifs d'intérêts à taux variable, il est impossible de calculer un taux effectif global valable sur toute la durée du contrat. Si l'indice EURIBOR à 1 semaine devenait négatif, le calcul du taux d'intérêt du crédit serait effectué en retenant une valeur d'indice égale à zéro, et ce tant que perdurera la situation d'indice négatif.
- **Conditions de remboursement anticipé** : Sur le taux moyen mensuel des Euribor 1 semaine, l'emprunteur à la possibilité à tout moment, d'effectuer à son gré, en tout ou partie le remboursement des fonds mis à sa disposition.

DÉLIVRANCE ET REPRISE DE CONCESSIONS CIMETIÈRES

CONVENTION DE DÉLIVRANCE OU REPRISE DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIÈRES

Par décision en date du 04 novembre 2024, la ville d'Amélie-les-Bains-Palalda a accordé l'acquisition d'une concession trentenaire de type Colombarium – Carré G – Bloc I – N°29 dans le cimetière de Palalda pour M. David SERRE. Cette concession a été accordée moyennant la somme totale de 1 355,00 €.

CONVENTION DE DÉLIVRANCE OU REPRISE DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIÈRES

Par décision en date du 08 novembre 2024, la ville d'Amélie-les-Bains-Palalda a accordé l'acquisition d'une concession trentenaire de type Colombarium – Carré G – Bloc H – N°22 dans le cimetière de Palalda pour M. ESTEVE. Cette concession a été accordée moyennant la somme totale de 1 355,00 €.

CONVENTION DE DÉLIVRANCE OU REPRISE DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIÈRES

Par décision en date du 08 novembre 2024, la ville d'Amélie-les-Bains-Palalda a accordé l'acquisition d'une concession trentenaire de type Caverne – Bloc A – N°11 dans le cimetière d'Amélie-les-Bains pour M. Fleury POYER. Cette concession a été accordée moyennant la somme totale de 765,00 €.

CONVENTION DE DÉLIVRANCE OU REPRISE DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIÈRES

Par décision en date du 18 novembre 2024, la ville d'Amélie-les-Bains-Palalda a accordé le renouvellement d'une concession trentenaire Carré C – N°61 dans le cimetière d'Amélie-les-Bains pour Mme Anne-Marie GRAU. Ce renouvellement a été accordé moyennant la somme totale de 787,80 €.

DÉLIBÉRATIONS

01 – REMUNICIPALISATION PAR « DÉFUSION » DE L'AGENCE D'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE « AMÉLIE – HAUT-VALLESPİR – PAÍS CATALÀ »

02 – DÉLIBÉRATION INSTITUANT L'INDEMNITÉ SPÉCIALE DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT À LA FILIÈRE POLICE MUNICIPALE

03 – ATTRIBUTION D'UNE AVANCE DE SUBVENTION AU « COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DE LA VILLE D'AMÉLIE-LES-BAINS-PALALDA »

04 – DÉCISION MODIFICATIVE N°2

05 – DÉPENSES ENGAGÉES SUR BUDGET 2025

06 – OCTROI DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'AIDE COMMUNALE À LA RÉHABILITATION DE L'IMMOBILIER DE LOISIRS (ORIL)

07 – CONVENTION AVEC L'ASSOCIACIÓ PER A L'ENSENYAMENT DEL CATALÀ (APLEC) POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

08 – AIDE COMMUNALE DANS LE CADRE DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION « LES COULEURS DE LA VIE »

09 – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU CASINO MUNICIPAL : RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE (EXERCICE 2022/2023)

10 – VENTE DE GRÉ À GRÉ DE TERRAINS COMMUNAUX

11 – MANDAT EXCLUSIF DE VENTE D'UN APPARTEMENT

12 – CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS – INTERVENTION SUR RÉSEAU ÉLECTRIQUE (CÂBLES AÉRIENS ET ACCESSOIRES EN FAÇADE)

13 – CONVENTION DE STATIONNEMENT À LONG TERME AU PARKING DU GÉNÉRAL DE GAULLE

14 – ÉTUDE PRÉALABLE EN VUE D'UNE PROPOSITION DE CLASSEMENT AU TITRE DES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES (SPR) ET ÉTUDE DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES

15 – RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR LE SERVICE INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT D'AMÉLIE-LES-BAINS-PALALDA, D'ARLES-SUR-TECH ET DE MONTBOLO (SIAAAM)

16 – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023 DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES ET D'ÉLECTRICITÉ DU PAYS CATALAN (SYDEEL 66)

QUESTIONS DIVERSES

Fait à Amélie-les-Bains-Palalda, le 27 novembre 2024.

Le Maire,
Marie COSTA

